



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Philippe COQUET
Président de la F.F.S.B.

à

Mmes, MM. les Présidents de CR/CS
Mmes, MM. les Présidents de CBD

Réf. : PC/XM/0131

Copie à :
Chrono
Comité directeur

Objet : Points de catégorisation

Villeurbanne, le 26 mai 2015

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Le Comité directeur du 6 février 2015 a décidé qu'à compter du lendemain de fédéraux quadrettes 2015, dans les concours Promotion (Promo) et Propagande (Propa), les points ne seront plus attribués à la partie gagnée, mais à partir de la 4^{ème} partie, c'est-à-dire qu'il faudra gagner au moins 3 parties pour marquer son ou ses premiers points.

Vous trouverez ci-dessous les différentes situations propres à la capacité de chaque concours :

8 équipes	Propa*	Promo
Vainqueur	3	1
Finaliste	0	0
½ finaliste	0	0
¼ de finaliste	0	0

* uniquement chez les féminines

32 équipes	Propa	Promo
Vainqueur	9	3
Finaliste	6	2
½ finaliste	3	1
¼ de finaliste	0	0
1/8 ^{ème} de finaliste	0	0
1/16 ^{ème} de finaliste	0	0

16 équipes	Propa	Promo
Vainqueur	6	2
Finaliste	3	1
½ finaliste	0	0
¼ de finaliste	0	0
1/8 ^{ème} de finaliste	0	0

64 équipes	Propa	Promo
Vainqueur	12	4
Finaliste	9	3
½ finaliste	6	2
¼ de finaliste	3	1
1/8 ^{ème} de finaliste	0	0
1/16 ^{ème} de finaliste	0	0
1/32 ^{ème} de finaliste	0	0

128 équipes	Propa	Promo
Vainqueur	15	5
Finaliste	12	4
½ finaliste	9	3
¼ de finaliste	6	2
1/8 ^{ème} de finaliste	3	1
1/16 ^{ème} de finaliste	0	0
1/32 ^{ème} de finaliste	0	0
1/64 ^{ème} de finaliste	0	0

256 équipes	Propa	Promo
Vainqueur	18	6
Finaliste	15	5
½ finaliste	12	4
¼ de finaliste	9	3
1/8 ^{ème} de finaliste	6	2
1/16 ^{ème} de finaliste	3	1
1/32 ^{ème} de finaliste	0	0
1/64 ^{ème} de finaliste	0	0
1/128 ^{ème} de finaliste	0	0

63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

Et ainsi de suite...

Il est également rappelé que :

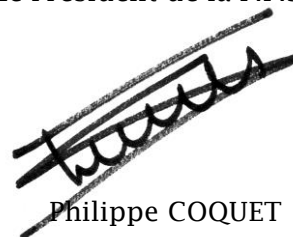
- Même si les 2 premières parties ne rapportent pas de points, le dépôt des licences avec la fiche de participation doit toujours se faire avant le début de la compétition,
- les points indiqués dans les tableaux ci-dessus s'appliquent même si une partie est gagnée par « office »,
- Dans les concours par poule, l'ensemble des phases d'une poule correspond à 1 partie gagnée,
- Dans les concours « Système AURARD » ou autres variantes de concours sans éliminatoires, les équipes qui gagnent 3 parties et plus prennent des points de la façon suivante :

	Propagande	Promotion
3 parties gagnées	3	1
4 parties gagnées	6	2
5 parties gagnées	9	3

Et ainsi de suite...

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents, l'expression de mes cordiales salutations sportives.

Le Président de la F.F.S.B.



Philippe COQUET